

ALSH Pleugueneuc

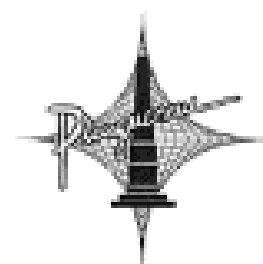
2020/2021

# Projet de fonctionnement



**MODIFICATION  
RENTREE 2020**

UFEV



# Sommaire

Préambule .....	1
Description de l'accueil .....	2
L'équipe .....	2
Le public.....	2
Les locaux .....	2
Les activités dominantes .....	2
Le fonctionnement .....	4
Le rythme.....	4
L'organisation de la journée.....	4
L'accueil des enfants .....	4
Le repas .....	4
Le temps calme.....	4
Le temps de sieste.....	5
Le goûter.....	5
L'organisation des activités .....	6
Projets, activités, grands jeux, journées festives, sorties.....	6
L'aménagement des espaces .....	7
La posture de l'animateur/trice .....	7
Conditions d'accueil spécifique à la crise sanitaire .....	8
La prise de température.....	8
« Mesures protectrices » : information, sensibilisation et signalisation.....	8
En cas de suspicion ou de cas avéré de covid-19 .....	8

## PREAMBULE

Le contexte particulier que nous vivons actuellement nous oblige à modifier nos modes de fonctionnement afin de respecter les nouvelles normes sanitaires rendues nécessaires par le Covid-19, en conformité avec les recommandations édictées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 35.

Malgré les circonstances exceptionnelles que nous vivons, sachez que nous accueillerons vos enfants dans les meilleures conditions possibles et ferons en sorte qu'ils vivent pleinement ces moments grâce à des activités éducatives épanouissantes et adaptées à la situation.

L'organisation mise en place permettra de :

- Assurer un accueil en petit groupe d'âge et avec un encadrement identique tout au long de la journée,
- Procéder au nettoyage et à la désinfection régulière des locaux,
- Assurer le respect des gestes barrières,
- Une adéquation avec le protocole de l'Education Nationale
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants
- Maintenir la cohérence éducative et le lien avec les services de la commune
- Conserver une communication et des liens étroits avec les familles
- Proposer à votre ou vos enfants un temps éducatif, ludique et de qualité dans le respect des consignes sanitaires édictées.

Concernant le fonctionnement les grands principes d'organisation sont :

- Limitation du nombre d'enfant pouvant être présent dans chaque salle.
- L'accès à l'accueil de loisirs est interdit aux parents ou accompagnateurs, les animateurs/trices viendront accueillir les familles aux entrées identifiées (marquage au sol et un sens de circulation est matérialisé).
- Le respect des gestes barrières reste en vigueur.
- Au sein d'un même groupe la distanciation physique n'est pas obligatoire. Les salles de l'accueil de loisirs ont été aménagées de façon à permettre une séparation en petits groupes.
- Les animateurs/trices porteront un masque dès lors que la distanciation physique n'est pas possible.
- Les enfants pourront utiliser le matériel de l'accueil de loisirs, un roulement sera fait un jour sur deux (excepté les mercredis) pour les jouets et jeux sportifs et le matériel d'activités manuelles sera désinfecté après chaque utilisation.

## DESCRIPTION DE L'ACCUEIL

### L'équipe

L'équipe est dirigée par un directeur, Jean-Baptiste SAUVAGE, diplômé d'un BPJEPS et employé par l'UFCV.

L'équipe d'animation est composée de Sylvie, Damien (BAFA), Annaëlle (BAFA) et Yasmina (stagiaire BAFA).



### Le public

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans.

En raison des conditions particulières un accueil prioritaire est accordé aux enfants des publics :

- des personnels soignants, sociaux et médico-sociaux, dont l'ASE ;
- des personnels des forces de sécurité intérieure (police, gendarmerie, pompiers, personnels pénitentiaires) ;
- des personnels de la préfecture ;
- des personnels de l'éducation nationale ;
- des personnels des collectivités territoriales impliqués dans la scolarisation des élèves ou dans la mise en œuvre des activités périscolaires.

La capacité de l'accueil de loisirs reste la même que durant l'été 2020 : 16 enfants de moins de 6 ans et 24 enfants de plus de 6 ans.

### Les locaux

L'accueil de loisirs de Pleugueneuc est attenant à l'école de la commune. Il est conjointement utilisé par la garderie municipale et l'école.

Les lieux d'activités utilisés sont les locaux habituels de l'accueil de loisirs. Chaque salle correspond à une thématique d'activité.

Les salles d'activités sont aménagées de sorte que les enfants circulent librement dans des espaces qui donnent envie d'agir.

### Les activités dominantes

A l'accueil de loisirs de Pleugueneuc chaque enfant est libre d'aller jouer dans l'espace qu'il veut :

- Dans **la salle créa**, pour y faire des ateliers d'arts plastiques, dessiner, bricoler, etc.
- Dans **la salle de jeux**, pour jouer à la poupée, faire des legos, jouer au Kapla, aux figurines, etc.
- Dans **la salle labo**, pour y faire de la cuisine et jouer au petit scientifique.
- Dans **la cour**, pour y faire des jeux, du sport, du vélo, etc

Les animateurs/trices font vivre ces espaces en proposant des activités et en aidant les enfants à réaliser leurs propres projets.

Les enfants ont donc la possibilité de jouer librement et disposent d'espaces et de matériel pour mettre en œuvre leurs idées, envies, projets. Les animateurs/trices leur apportent leur soutien et les guident si besoin.

Par ailleurs ils sont invités à découvrir, pratiquer et développer des activités variées quotidiennement (créatives, physiques et sportives, culturelles...). Des animations « évènementielles » peuvent être organisées en complément de ces activités : sorties, grands jeux, temps forts, journées festives...

## LE FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 7h15 à 19h00, en journée complète ou en demi-journée avec ou sans repas. L'accueil des enfants peut se faire sur les temps suivants :

- Matin : 7h15 – 9h00
- Midi : 11h50 – 12h00 et 13h30 – 14h00
- Soir : 16h30 – 19h00

### Le rythme

Les animateurs/trices ont pour missions d'organiser des journées où l'enfant peut vivre une journée de loisirs à son rythme, en toute tranquillité. L'enfant doit pouvoir grandir à son rythme avec ses copains, découvrir et partager des expériences enrichissantes, échanger avec les enfants et les adultes et construire ses vacances.

### L'organisation de la journée

Tout au long de la journée et dès son arrivée, l'enfant est libre d'aller dans l'espace qu'il souhaite et de choisir son activité. Il peut aller jouer librement dans un coin aménagé ou participer à une activité proposée par un(e) animateur/trice. Il peut aussi proposer son idée d'activité à un(e) animateur/trice qui l'accompagnera dans la mise en place et la réalisation de celle-ci.

### L'accueil des enfants

L'accueil des enfants se fait à la porte extérieure de la garderie. Un(e) animateur/trice est présent afin de vous accueillir et de guider l'enfant vers une activité ou un autre membre de l'équipe. Il ou elle est aussi disponible pour répondre aux questions des familles et les envoyer vers le directeur si besoin.

### Le repas



Les animateurs/trices mangent avec les enfants, les aident si besoins et discutent avec eux. Ils ou elles s'assurent également du bon déroulement du repas et participent au service.

Le repas est un temps d'échange et d'interaction entre les enfants et l'équipe d'animation.

C'est également un temps éducatif, l'équipe est là pour accompagner l'enfant dans l'apprentissage de l'autonomie à table. Les animateurs/trices favorisent également la découverte

alimentaire en faisant goûter les enfants. En aucun cas ils ou elles ne les forcent.

### Le temps calme

Un temps de calme généralisé est organisé dans la continuité du repas, de 13h15 à 13h45. Il doit permettre de se poser, de récupérer après une matinée bien remplie et de digérer tranquillement son

repas, afin d'aborder la suite de la journée dans les meilleures conditions. Les animateurs/trices organisent ce temps en invitant à l'activité calme, à l'intérieur comme à l'extérieur.

### **Le temps de sieste**



Après la cantine, les enfants qui en ont besoin et qui le désire iront à la sieste avec un(e) animateur/trice, après être passé aux toilettes et s'être lavé les mains et la bouche si nécessaire.

Une fois les enfants dans leur lit, l'animateur pourra leur lire une petite histoire pour faire descendre la tension ou passer une musique de relaxation. L'animateur/trice veillera sur les enfants pendant toute la durée du repos.

### **Le goûter**

Le menu du goûter est décidé par les enfants le jour même. Le goûter est organisé en self, à partir de 16h les enfants qui le souhaitent peuvent se rendre en salle de goûter. Les animateurs/trices invitent les enfants à goûter ce qui leur est proposé.

Les enfants peuvent participer à la mise en place du goûter et sont invité à débarrasser et donner de l'aide pour le nettoyage.

Un(e) animateur/trice passera à 16h15 dans les différents espaces pour vérifier que tous les enfants ont bien pris leur goûter.

# L'ORGANISATION DES ACTIVITES

L'activité ne se résume pas simplement à une séance d'animation structurée, dans la limite d'un créneau horaire. Tout moment de la journée est sujet à découverte, apprentissage, jeu... et doit être considéré comme un temps d'activité.

## Projets, activités, grands jeux, journées festives, sorties

Les animateurs/trices peuvent proposer dans leurs espaces, différents types d'activités :

- **Activité** : séance d'activité simple, qui se suffit à elle-même (ex : fabrication d'un mobile, créations en pâte à sel, jeu sportif, confection d'un gâteau...)
- **Projet** : Succession de séances d'activités pouvant s'étaler dans le temps et évoluer avec les envies des enfants (ex : découverte d'une culture, réappropriation d'un espace, création d'un spectacle, d'une production audiovisuelle, d'une exposition, organisation de rencontres sportives etc...)
- **Grand jeu** : moment d'animation qui rassemble (ex : chasse au trésor, olympiades, enquête policière, rallye photo, casino...)
- **Journée festive** : Chaque période pourra être clôturée par une grande fête (ex : spectacle, danse, exposition, jeux, pot, projection de photos et vidéos...)
- **Sortie** : Piscine, médiathèque, spectacle, en forêt, randonnée vélo, etc....

Plus spécifiquement, on distingue plusieurs modèles d'activités :

**Activités autonomes** : ce sont des activités mises en place où les enfants évoluent de façon libre mais structurée en petits groupes. A chaque atelier une affiche désignant l'atelier avec 2 à 5 consignes simples et précises sera affichée.

Ces ateliers permettront aux enfants d'expérimenter de nouvelles techniques et d'améliorer leurs connaissances. L'animateur/trice laisse l'enfant expérimenter et le guider si l'enfant en exprime le besoin.



**Activités techniques** : L'animateur/trice apporte de nouvelles techniques nécessitant un apprentissage. Ces ateliers ne seront accessibles qu'en présence d'un intervenant (animateur ou autre).

**Accompagnement de projet** : L'animateur/trice devra repérer, accompagner et aider les enfants dans leur projet.

**Projet d'animateur** : L'animateur/trice peut proposer un projet aux enfants, ce dernier contient une notion de progression de l'enfant.



## L'aménagement des espaces

Les animateurs/trices rendent chaque espace accueillant, agréable, propre et fonctionnel. Ils invitent les enfants à prendre soin de leur environnement avec bienveillance.

Ils aménagent des espaces d'activités autonomes permettant aux enfants d'utiliser du matériel librement, et leur donnant les moyens de développer leurs envies, leurs projets, leurs expérimentations.

Les animateurs/trices sont amenés à modifier les espaces en observant le comportement des enfants.

## La posture de l'animateur/trice

Les missions de l'animateur/trice à l'accueil de loisirs sont de :

- **Faire équipe** : une organisation collective harmonieuse dépend de la capacité de chacun de faire sa part en allant dans le même sens que les autres.
- **Etre exemplaire** : l'enfant a une capacité exceptionnelle à modéliser tout ce qui l'entoure. Tout ce que nous faisons, nous lui apprenons, les bonnes choses comme les mauvaises.
- **Protéger** : l'animateur/trice assure la sécurité physique et morale de chaque enfant.
- **Guider** : l'animateur/trice met l'enfant en lien avec son environnement, il lui ouvre des pistes et le soutient dans ses explorations.
- **Observer** : l'animateur/trice observe activement pour pouvoir proposer des réponses adaptées aux situations rencontrées et aux aspirations non formulées des enfants.
- **Faire confiance** : l'éducation traditionnelle permet difficilement de se tromper, elle sanctionne l'erreur. Les conséquences sont l'intolérance, la mauvaise estime de soi, le manque d'autonomie et de persévérance face à la difficulté. Pour permettre aux enfants d'être fiers d'eux et de persévérer dans tout ce qu'ils entreprennent, l'animateur/trice valorise l'erreur.
- **Laisser faire** : pour s'épanouir, apprendre et être motivé, les enfants ont besoin d'être actifs et engagés dans ce qu'ils font. Il est nécessaire de leur permettre d'agir par eux même.
- **Soigner notre environnement** : l'environnement est le cadre direct dans lequel nous évoluons. Il doit être agréable, inspirant et susciter l'envie de faire des choses.



# CONDITIONS D'ACCUEIL SPECIFIQUE A LA CRISE SANITAIRE

## La prise de température

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez votre (vos) enfants, il appartient aux parents de prendre sa (leur) température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (+ de 37,8°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

## « Mesures protectrices » : information, sensibilisation et signalisation

Chaque adulte en contact avec les enfants portera un masque. Les enfants n'en portent pas.

Le nettoyage des locaux est effectué quotidiennement. Les animateurs/trices désinfectent régulièrement les points de contact (tables, chaises, poignées de portes, sanitaires et matériel pédagogique).

Chaque salle est équipée d'un flacon de gel hydro alcoolique. Les animateurs/trices sont tenus de se désinfecter régulièrement les mains.

Les portes extérieures sont régulièrement ouvertes afin d'augmenter la circulation de l'air.

Les gestes barrières sont maintenus. La distanciation physique entre enfant d'un même groupe n'est pas obligatoire.

Les enfants se lavent les mains :

- A leur arrivé
- Avant et après être allé aux toilettes
- Avant et après être allé dehors
- Avant et après le repas
- Avant et après le goûter
- Entre chaque activité
- Avant de partir



Un affichage est réalisé afin de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques. Les animateurs/trices sont également extrêmement vigilant au respect des consignes.

## En cas de suspicion ou de cas avéré de covid-19

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.

- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile